

**SPF SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA
CHAINE ALIMENTAIRE ET
ENVIRONNEMENT**

**Direction générale Organisation des
Etablissements de soins**

**CONSEIL NATIONAL DES
ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS**

SECTION « FINANCEMENT »

BRUXELLES, le 24/03/2011

Réf. : CNEH/D/SF/63-1 (*)

**Avis de la section financement du CNEH concernant la
problématique du financement via des données RIM anciennes**

Au nom du président,
M. Peter Degadt,

Le secrétaire,
C. Decoster

**(*)CET AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ LORS DES RÉUNIONS DU 24/03/2011 ET RATIFIÉ LORS DU
BUREAU À CETTE MÊME DATE.**

Le remplacement de l'enregistrement RIM par celui du DI-RHM a conduit à la suppression de cet enregistrement depuis 2007. Les dernières données disponibles datent donc de 2006.

L'étude menée sur le DI-RHM en vue de proposer une méthode d'exploitation de ces données infirmières pour le financement de la sous-partie B2 est en cours. Il est à ce jour impossible d'établir avec certitude quand cette nouvelle méthode pourra être intégrée dans le calcul du BMF.

L'observation de fluctuations parfois importantes dans les résultats RIM de certains hôpitaux en 2006 par rapport aux années précédentes, tant à la hausse qu'à la baisse, alors que les données globales au niveau du pays restent stables, la section financement propose une adaptation temporaire des modalités d'utilisation des données RIM.

L'objectif est de ne pas pénaliser ou favoriser durant plusieurs années les hôpitaux dont les données 2006 seraient fortement différentes des années antérieures, quel qu'en soit le motif.

Après examen de différentes pistes, il est proposé pour le BMF au 1^{er} juillet 2011 :

- De confirmer l'octroi de points supplémentaires via les données infirmières, les autres données utilisées n'ayant pas fait l'objet d'une validation quant à leur lien avec les activités infirmières ;
- De lisser les impacts financiers en effectuant une moyenne entre la valeur par jour des scores RIM 2005 et 2006, de reclasser les hôpitaux en déciles et d'affecter le résultat du nouveau classement aux journées justifiées calculées pour le BMF au 1^{er} juillet 2011

OU

D'utiliser la valeur des journées RIM 2005 et 2006 en isolant les 10 jours d'enregistrement du second semestre de 2005 et en les multipliant par trois pour leur donner le même poids que les 30 jours d'enregistrement du premier semestre 2006, de recalculer une valeur point par jour, de reclasser les hôpitaux en déciles et d'affecter le résultat du nouveau classement aux journées justifiées calculées pour le BMF au 1^{er} juillet 2011,

Les avis étant partagés quant à la méthode à utiliser.

- De prendre en compte les résultats des audits effectués et d'affecter les budgets en conséquence, quelle que soit la proposition choisie ;
- De poursuivre les discussions pour le BMF au 1^{er} juillet 2012.